



Compte-rendu

Conseil de quartier Bois l'Evêque

8 mars 2017

Collège Habitants

Présents : M. Prouvay, Mme Dumesge, Mme Godement, M.Valcin, M. Veron, M. Verret

Excusés : Mme Radama, Mme Serouart, M.Yatchoua

Collège Elus

Présents : M. Péridon

Absents / Excusés : M. Bourdeau, Mme Makouta, M. Sibert, M. Vigneulle, M. Sainsard

Administration

Présente : Mme Boyer, M. Galano, Mme Segura

Excusée : Mme Lacombe

Secrétaire de Séance : collège habitants.

Validation du compte rendu du conseil de quartier précédent par tous les participants

- **Réfection de la rue du Bois l'Evêque :**

Le conseil de quartier souhaitait savoir où en était le projet et si la mairie pouvait d'ores et déjà communiquer la date de début de la première tranche de travaux.

Certains problèmes ont été soulevés comme celui de la problématique des réseaux. Les services communaux ont passé outre cette problématique tout en incluant une remise à niveau des dalles d'accès aux différents réseaux pour faciliter leur accès et avoir une harmonie sur l'ensemble de la rue.

En présence du directeur des services techniques et de son adjointe, une trame pour la réfection de la rue du Bois l'Evêque a été présentée. Le phasage se fera en trois étapes sur les années 2017, 2018 et 2019.

- La phase 1 comprendra la réfection et le réaménagement de la rue du marché jusqu'à l'arrêt de bus Serpentine, incluant la place Jean Baptiste Clément. Elle démarrera en septembre 2017.
- La phase 2 partira de l'arrêt de bus Serpentine jusqu'au rond-point juste avant le collège des Cités Unies,
- La phase 3 partira du collège jusqu'à la fin de la rue du Bois l'Evêque.

Les plans reprennent pour une majeure partie ce qui avait été proposé et discuté lors de la session du précédent conseil de quartier, tout comme les demandes des riverains qui avaient été recueillies en juin dernier lors d'une réunion rue du marché. Les plans aboutis de la première phase ont été présentés lors du conseil de quartier. Le « petit plus » consiste dans la réfection de la place Jean Baptiste Clément qui n'était pas prévue dans les schémas initiaux mais qui s'est imposée suite à la volonté du conseil de quartier et de la mairie de voir le kiosque revivre. L'animation de décembre 2016 allait donc dans ce sens. La place va être transformée, un mail va être créé, les luminaires et le mobilier urbain vont être changés. Le kiosque actuel sera remplacé par un kiosque en structure métallique plus résistante, des places en épis vont être dessinées. Tous ces changements ont pour but de rendre la place plus agréable et d'en faire un élément essentiel du quartier.

Des places de stationnement seront matérialisées sur le terrain de pétanque inutilisé rue du marché.

A terme, l'ensemble des arbres de la place et la rue vont être abattus mais seront remplacés par des *parrotia* qui seront plantés dans des fosses spécifiques afin de faciliter leur développement racinaire tout en évitant aux racines de se développer en surface ou vers les habitations. 32 arbres seront supprimés (dont certains nécessitaient déjà d'être coupés) et 48 seront replantés.

La largeur de la rue du Bois l'Evêque va être réduite à 6 mètres (8 mètres actuellement) pour permettre la création d'un côté d'une voie piétonne et de l'autre d'une voie mixte vélo-piéton (côté kiosque). Les places de parking seront conservées. Les ralentisseurs actuels seront supprimés pour laisser place à des plateaux surélevés plus efficaces pour générer le ralentissement des véhicules.

Les candélabres seront remplacés par un éclairage à led avec variation. La luminosité sera abaissée de 30% la nuit (de 23h à 3h). Cette variation est déjà en place dans d'autres rues de la commune, y compris dans ce quartier.

- **Groupe de travail interquartier sur les déchets**

Le groupe de travail n'a pu véritablement se mettre en place car il y a eu un changement au niveau de la direction des services techniques. La problématique des déchets par contre, est toujours bien suivie par la mairie et ses services. Ils suivent d'ailleurs les expériences menées dans d'autres communes afin de voir ce qui pourrait être mis en place à Combs-la-Ville.

La prochaine session des conseils de quartier réactivera ce groupe.

La propreté urbaine a été transférée au SIVOM, ce qui permet aux agents municipaux d'effectuer des travaux d'entretien des espaces publics « plus fins ».

- **Mise à jour du plan d'accessibilité**

La commune consacre une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 150 000 € afin de favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur le territoire communal.

Un compte rendu de la commission d'accessibilité sera dorénavant accessible sur le site de la commune. Il reprendra les réalisations de l'exercice, ainsi que les perspectives des exercices futurs. Les bilans des années 2014 à 2016 sont d'ores et déjà consultables en ligne.

Le Centre Technique Municipal est preneur d'information si les habitants constatent des incohérences ou difficultés telles que des passages piétons dont les trottoirs sont encore trop hauts.

- **Décalage entre les horaires d'été des bus et des trains**

Les horaires d'été des bus sur Combs-la-Ville iront du 10.07 au 03.09.2017 alors que les horaires d'été pour les trains iront du 16.07.2017 au 26.08.2017.

Actuellement le contrat 2017/2020 entre Transdev et le Grand Paris Sud n'est pas encore signé. Il n'est donc pas encore valide et on ne peut y ajouter d'additif ou de complément. Quand à Grand Paris Sud, ils ont bien conscience du problème mais ne peuvent pas pour le moment négocier de changement. Le Stif a, quand à lui, lancé une consultation pour définir les problématiques et proposer des engagements.

Il est dommage que ce problème se pose encore alors que le conseil de quartier et la mairie avait alerté le donneur d'ordre sur les problématiques rencontrées par les usagers des transports dès mars 2015.

- **SIVOM :**

Le journal du Sivom n'est pas encore totalement distribué dans notre quartier. C'est un prestataire qui est en charge de cette distribution. En cas de non-réception (si on est au courant de cette distribution), une réclamation peut être faite auprès du Sivom qui est preneur de ces informations. Il semble en tout cas qu'il soit difficile d'avoir 100 % de réussite de distribution pour ce journal. Le journal est disponible sur le site internet du SIVOM.

La verbalisation par les agents du Sivom a démarré en 2016 mais pas tout à fait comme la mairie l'espérait. En effet, après avis de la préfecture, les dépôts sauvages et les stationnements gênants ne peuvent être prise en compte. Seule la verbalisation suite à des problèmes de tri peut être effectuée (après avoir mis en place une démarche pédagogique).

Les horaires de passage des camions de collecte n'ont pas été modifiés. Une réflexion pour une éventuelle collecte le soir ou dans l'après-midi est en cours mais aucune date ne peut nous être communiquée quant à la prise de décision définitive. En cas de souci particulier, un signalement auprès du Sivom (copie Mairie) devra être fait de façon individuelle.

Le Sivom doit véhiculer des messages à l'ensemble de ses salariés afin qu'ils soient sensibilisés aux gênes qu'ils peuvent occasionner et aux solutions à apporter (camion bloquant le bus par exemple).

Il a été signalé l'absence de passage de la balayeuse du SIVOM allée des alouettes alors qu'elle passe à proximité, rue de la Herse. Le Sivom ne traite le nettoyage des voiries qu'à hauteur de 90% environ, le reste est géré par le CTM. Une vérification sera faite quant à cette rue.

- **Bilan du service de la médiation citoyenne**

Ce service a été mis en place en avril 2014 sous la responsabilité du maire-adjoint en charge de cette question Marie-Martine Salles. Il s'agit d'arriver à résoudre à l'amiable les problèmes de voisinage.

A ce jour, 49 dossiers ont été traités. 14 concernent la végétation, 4 le stationnement, 6 l'urbanisme, 6 les chiens, 9 le bruit et 10 d'autres problématiques.

40 dossiers ont été réglés grâce au dialogue, 3 reviennent régulièrement.

Le bilan est satisfaisant.

- **Devenir de l'ancien Intermarché**

Pour le moment, aucune option n'a été choisie. La mairie a demandé à ce qu'il n'y ait pas d'autre commerce alimentaire dans ce bâtiment.

La pharmacie, qui est toujours présente dans l'ancien Intermarché, est en cours de transfert. Des modifications sont en cours dans un local du nouvel Intermarché afin de pouvoir l'accueillir.

Ce site reste du domaine du privé mais Intermarché a le devoir de respecter ses engagements pour le bien des habitants et de la collectivité. Suivant l'évolution, les informations se feront par l'intermédiaire des conseils de quartier.

- **Questions complémentaires**

- *Elargissement de l'allée dans la coulée verte* : Celui-ci a été effectué pour répondre à des obligations réglementaires.
- *Services Techniques*. La direction des services techniques a rappelé que ses services étaient à l'écoute des habitants. Si vous rencontrez des incohérences dans notre ville (par exemple, un « bateau » pour un passage piétons que d'un côté), n'hésitez pas à les remonter aux services compétents.
- *Centre commercial de l'Abreuvoir* : Il n'y a pas de projet pour le remplacement du centre commercial par un projet immobilier. Le magasin Franprix est en difficulté financière (offre inadaptée et trop chère) et cherche à vendre son local. Le dépôt de pain a été repris par un boulanger/pâtissier venant de Moissy. Ce centre est nécessaire pour avoir une bonne dynamique dans le quartier. C'est pour cette raison que le maire a reçu les propriétaires et

commerçants et qu'il prévoit de rencontrer le propriétaire du Franprix, magasin qui reste essentiel pour les habitants du quartier.

- *Fibre optique* : SFR a respecté le calendrier et arrive à la fin du déploiement du réseau enterré ; toutes les armoires ont été installées. Il va y avoir trois mois « de période blanche » pendant lesquels les opérateurs candidats pourront se positionner en louant les réseaux à SFR. Si aucun ne se présente, SFR sera le seul opérateur à pouvoir proposer la fibre dans la commune.
- *Véhicules Tampons* : Un lot de véhicules a été signalé au prestataire en charge de l'enlèvement. Ce prestataire est nouveau et le nombre d'enlèvements par semaine est limité.
- *Maison Rose – rue du Chêne transformée en plusieurs habitations* : Le Maire a reçu le propriétaire afin de lui rappeler l'infraction relevée. Des démarches ont été faites par les services de l'urbanisme. Les problèmes soulevés devront être résolus, dans le cas contraire, l'hébergement devra cesser et des poursuites pénales seront lancées.

- **Informations diverses**

- Atlas Biodiversité : Soirée de lancement du projet le jeudi 23 mars 2017 en mairie en présence des associations procédant à l'inventaire.
- Réunion inter-quartiers avec le maire pour clôturer notre mandat et faire un point sur la thématique de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud le jeudi 30 mars 2017.
- Jeudi 22 Juin 2017 à 19h : Tirage au sort des nouveaux membres des conseils de quartier. L'appel à candidature se fera avec le *Rencontre* de mai puis un rappel sera fait en juin.

Le maire-adjoint en charge
de l'animation des Conseils de quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Olivier PROUVAY